« Si un jour on te reproche que ton travail n'est pas un travail de professionnel, dis-toi bien que l'Arche de Noé a été construite par des amateurs et le Titanic par des professionnels »

LE PETIT HEMI-LIEN 2025 « 29ème année »

Mensuel, annonceur de l'asbl G.E.H (Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques) : 4-595970-84

N°11/2025 (novembre) Clap 285ème Agréation postale **P 401132** Bureau de dépôt : **1390 Grez-Doiceau**

SIEGE SOCIAL : 27, rue de l'Eglise St Pierre ♦B. 1390 **GREZ-DOICEAU** **E-Mail : g.e.h@scarlet.be – https://www.geh-asbl.be**

☎: 010 /81.68.46 (Mer. & Ven. Après-midi de préfér.) ♦Banque : compte **IBAN : BE48 1149 0592 1427**

Antennes :

1- **CHARLEROI ET REGION** : Rue de la Dîme, 26 - 6120 **NALINNES** ☎ 071/21.68.28
2- **LIEGE ET REGION** : Bd des Combattants, 30/1 4470 **Saint-Georges**☎ 0477/133.064
3- **OTTIGNIES** : Clos A. Sax, 3, - 1342 LIMELETTE ☎ 10/40.24.42
4- **WAVRE ET REGION** : Av. Félix Lacourt, 130 – 1390 **Grez-Doiceau** ☎ 0475/395.396
5. **NAMUR ET REGION** : Ch. de Dinant, 343/6 - 5000 **NAMUR** ☎ **0478/701.874**
6-- **ARLON ET REGION :** Chaussée de Florenville,46 6840☎**MONTPLAINCHAMPS** 0497/504.679
7 BRUXELLES : Av de la Basilique, 1/9 1082 BERCHEM-St-AGATHE ☎ 02/465.66.

Chers amis et amies,

- **N**ous nous retrouvons **le dimanche 16 novembre à midi** pour le **dernier** repas annuel du GEH au restaurant « les3 clefs » à Gembloux.
Merci à ceux qui se sont inscrit sans avoir eu à effectuer de rappel cette fois pour profiter ensemble de ce dernier dîner gastronomique. Avec une fois encore une **prise en charge de 68% du GEH**.

Infos GEH

- **L**e dernier goûter de Noël aura bien lieu, comme chaque année, au Monastère de Clerlande, le **jeudi 18 Décembre 2025.** Cougnous et chocolat chaud sont prévus au programme ! Gratuité assurée comme d'hab!

Infos générales

- **S**ystème de télévigilance **« JEREMI » :** pour un maintien au domicile en sécurité le plus longtemps possible. JEREMI est la solution d'assistance discrète pour l'aide à domicile, offrant détection intelligente, alertes en cas de situation anormale et communication directe avec une Centrale téléphonique 24/7 Il offre les fonctionnalités suivantes :
-une géolocalisation, dans la maison comme à l'extérieur
-Un système de suspicion de chutes
-Des alertes en cas d'importants changements d'habitudes (le bénéficiaire ne quitte pas sa chambre le matin, reste anormalement longtemps dans la salle de bain…)
-Un bouton d'appel en cas d'urgence
-Une communication vocale avec la Centrale téléphonique

Jeremi est 100% gratuit jusqu'en 2026 pour les personnes en perte d'autonomie en Région wallonne âgées de 65 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap (pas de critère d'âge dans ce cas).
Attention : il faut remplir les critères, renseignez-vous avant de prendre rendez-vous !
AiDiDom asbl Chaussée de Perwez 307 BP A5003 Saint Marc Contact AiDiDom asbl
Tél : 081 84 27 15 contact@jeremi.be

- **A**ntibiotiques : les bons gestes à adopter ! Inutiles en cas de grippe, de rhume ou de bronchite aigue, de covid 19 ou de virus respiratoire syncytial (VRS), les antibiotiques ne doivent être utilisés que sur prescription de votre médecin, et uniquement selon ses recommandations.
-prenez la juste dose
-ne sautez jamais une prise
-poursuivez le traitement jusqu'à la fin de la période prescrite
Votre boîte n'est pas terminée ? apportez-la chez votre pharmacien. Ne partagez pas vos antibiotiques et ne les gardez pas en vue d'un traitement futur ! Ils ont été prescrits pour vous, dans un contexte qui vous est propre. Prendre des antibiotiques à titre préventif ne sert à rien. Soyez vigilant, un usage abusif peut entraîner une « antibiorésistance » !
Une bonne hygiène des mains et des mesures de protection telles que l'aération régulière des lieux de vie et le port d'un masque en cas d'infection, contribuent à la prévention (magazine Partenamut)

- **L**es droits du patient : des règles spécifiques sont définies sur la représentation du patient dans le cadre de l'exercice de ses droits. Ces règles ont pour objectif d'assurer au patient, s'il se trouve dans l'incapacité d'exprimer sa volonté, de pouvoir

désigner une personne pouvant intervenir et prendre une série de décisions à sa place.
Si le patient a désigné son représentant : il est nécessaire de remplir un mandat écrit. Il devra être signé par le patient et la personne désignée. Ce mandat est révocable. Un modèle de mandat est disponible sur le site du SPF Santé publique.
Ce mandat ne prendra ses effets qu'à partir du moment où le patient n'est plus en mesure d'exercer ses droits lui-même… Sur base de l'appréciation du professionnel des soins de santé si un doute subsiste !
La loi détermine une procédure d'urgence lorsqu'il y a un doute sur la volonté du patient ou lorsque le représentant est absent.
Si le patient n'a pas désigné son représentant ou si le représentant n'intervient pas ? c'est alors l'administrateur désigné par le juge de paix qui assure cette représentation. Si aucun administrateur n'est habilité à représenter le patient, les droits sont exercés par l'époux(se) cohabitant, le partenaire cohabitant légal ou le partenaire cohabitant de fait. Si la personne qui peut intervenir ne souhaite pas le faire ou si elle fait défaut, les droits sont exercés, en ordre successif, par un enfant majeur, un parent, un frère ou une sœur majeurs du patient. (Magazine Le Chaînon, revue des associations de patients et proches)

Humour :

- Une femme vient d'être acceptée comme associé dans un cabinet d'avocat et lors de son premier jour de service, un jeune homme frappe à la porte.
Pour l'impressionner, elle saisit son téléphone et lui demande d'attendre un instant.
Elle reste ainsi une demi-heure faisant semblant d'être en communication :
Après avoir raccroché, elle se tourne vers le nouveau venu et lui dit
- Eh bien jeune homme que puis-je faire pour vous ?
- Je viens vous installer votre ligne téléphonique !

- Le professeur a donné un travail à ses élèves
Demandez à vos parents de vous raconter une histoire avec une morale à la fin.
Le lendemain, les enfants sont revenus et, un par un, ont commencé à raconter leurs histoires.
Il y avait toutes sortes d'histoires... du lait renversé au dollar sauvé.
Seul Pierre n'avait rien raconté.
-Pierre, as-tu une histoire à partager avec nous ?
- Oui madame ! Mon papa m'a raconté une histoire au sujet de ma maman.
Elle était pilote et son avion a été touché. Elle a dû s'éjecter au-dessus du territoire ennemi, et tout ce qu'elle avait, c'était une bouteille de whisky, un pistolet et un couteau de survie.
Elle a bu le whisky en descendant afin que la bouteille ne se brise pas, et puis son parachute la déposa au milieu de 20 rebelles irakiens.
Elle en a abattu 12 avec son pistolet, jusqu'à ce qu'elle manque de balles, puis, elle en a tué 4 de plus avec son couteau, jusqu'à ce que la lame se brise.
Enfin, elle a tué les 4 derniers avec ses mains nues.
- Seigneur ! dit le professeur horrifié.
Qu'est-ce que ton papa t'a dit au sujet de la morale de cette histoire horrible ?
- Qu'il ne faut pas faire chier maman quand elle a bu!

- Un cow-boy à la carrure impressionnante est en train de boire seul au bar d'un saloon.
Il finit son verre, paie et sort. Trente secondes après il réapparaît.
Qui a volé mon cheval ?
Silence de mort.
Très bien. Je vais attendre cinq minutes au bar, et si dans cinq minutes mon cheval n'est pas là, je fais comme à Carson-City.
Il s'installe sur un tabouret. Les cinq minutes écoulées, il se lève, marche lentement vers la porte… et son cheval est là !
Tout le monde respire. Alors un vieux cow-boy qui l'a suivi demande timidement :
Qu'est-ce que vous avez fait à Carson-City ?
Je suis rentré chez moi à pied…

Les anniversaires GEH

- Parmi ceux dont nous connaissons la date de naissance, en ce mois **de novembre 2025 nous penserons :** le **9** en mémoire de **Michel LECLERCQ**, le **11** à Jean-Paul DUMOULIN, et le **26** à **Monique DE PLAEN**

Si vous ne figurez pas encore dans notre liste, rien de plus facile ! Vérifiez et communiquez-nous votre date de naissance, par coup de fil ou courriel. Vous aurez à présent une « carte virtuelle e-carte » ou un mail de souhaits envoyé par Mireille CROES. Nous savons que vous appréciez chaque fois cette petite attention même si une réaction de remerciement n'est pas toujours reçue par Mireille.